Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_60-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2025-60

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Sylvain HÉDER, ~~Caroline KOENIG~~, Jocelyn TADEJ, Marcel PEROT, Carole HIDRIO, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, ~~Loïc CATALAN~~, Johan BERTRAND, Marine CARDINAL, Daniel LE METAYER, Loïc BIDAULT, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Caroline KOENIG qui a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Loïc CATALAN qui a donné procuration à Sylvain HÉDER

Secrétaire de séance : Jocelyn TADEJ

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 15 décembre 2025

2025-60 : Devis logiciel périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget de la collectivité,
Vu la nécessité d'assurer une gestion administrative, financière et réglementaire efficace des services périscolaires.

Considérant que la collectivité assure la gestion des services périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration scolaire et activités périscolaires) ;
Considérant que le pointage des présences est actuellement réalisé sur support papier, mode de fonctionnement qui ne permet pas de garantir une fiabilité optimale des données ni un traitement efficace des informations ;
Considérant qu'il apparaît nécessaire de moderniser les outils de gestion afin de disposer d'un système de pointage numérique fiable, sécurisé et conforme aux exigences réglementaires ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_60-DE

Considérant que les modalités actuelles de facturation génèrent des contraintes administratives importantes et un traitement manuel chronophage ;
Considérant que la mise en place d'un logiciel de gestion périscolaire permettra de simplifier et fiabiliser la facturation des familles, de réduire les risques d'erreurs, et de générer un gain de temps et d'efficacité pour les agents communaux ;
Considérant que ce logiciel doit également permettre la gestion administrative des dossiers familles et la mise à disposition d'un portail familles ;
Considérant que la mise en place d'un portail familles est nécessaire afin de permettre aux usagers de réaliser de manière dématérialisée les démarches liées aux services périscolaires, notamment l'inscription des enfants, la consultation des factures, le suivi des présences et la transmission des informations utiles ;
Considérant que cet outil contribuera à améliorer la communication avec les familles, à renforcer la transparence de la facturation et à réduire les échanges papier, tout en générant un gain de temps et d'efficacité pour les services administratifs ;
Considérant que deux entreprises ont été consultées afin d'établir des devis pour la fourniture d'un logiciel répondant à ces besoins ;
Considérant que les offres reçues ont été analysées selon les critères d'adéquation fonctionnelle, de conformité réglementaire, de coût global et de qualité du service d'assistance et de maintenance,

Examen des offres

- **Logiciel « DOMINO » de ABELIUM**
  Devis 1 (sans l'option quotient CAF) : 6 007.80€ TTC
  Devis 2 (avec l'option quotient CAF) : 6 235.80€ TTC
  Formation au logiciel : 2 100€ TTC
  Total sans quotient CAF : 8 107.802€ TTC
  Total avec quotient CAF : 8 335.80€ TTC
  Montant annuel : 1542€ HT

L'entreprise a été très réactive dès la première demande de devis. Elle a proposé et est venue faire une démonstration du logiciel en présence de la responsable périscolaire, la secrétaire générale de la mairie ainsi que l'agent chargé d'accueil – inscription scolaire – facturation cantine et garderie. Cela a permis d'obtenir ces deux devis, en prenant en compte les besoins de la commune. L'entreprise a su se rendre disponible, même après sa venue, pour répondre aux questions et faire face aux problématiques rencontrées. L'offre présente uniquement des modules qui seront utilisées par la collectivité. Le pointage est proposé avec l'utilisation de tablette.

- **Logiciel Berger Levrault**
  Devis avec quotient CAF : 7 649.60€ TTC
  Formation au logiciel : 2 295€ TTC
  Total : 9 944.60€ TTC
  Montant annuel : 2 295€ HT

L'entreprise propose un pack avec des modules qui ne sont pas nécessaires pour la collectivités (centre de loisirs, culture et sport…) qui ne peuvent pas être retirées. Une démonstration a été réalisée par visioconférence après plusieurs relances.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_60-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202873-20251219-2025_60-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DE RETENIR** l'offre de « DOMINO » proposée par l'entreprise ABELIUM pour la fourniture d'un logiciel de gestion des services périscolaires intégrant la facturation, le pointage des présences ainsi que le portail famille ;
- **APPROUVE** le devis correspondant pour un montant de 8 335.80€ TTC, incluant abonnement, maintenance, formation, le cas échéant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le secrétaire de séance,
Jocelyn TADEJ

Le Maire,
Michel PETRA